

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

Numéro de la
résolution

Province de Québec
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
École Saint-Patrice

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le
13 septembre 2022 à 18 h 45 à la cafétéria de l'école.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine Hébert, parent	Hélène Desrosiers, parent	Valérie Cousineau, parent
Patricia Ménard, parent	Cloé Desgagné, parent	Rosalie Gamache, parent
Marie-France Tremblay, parent	Mélina Bilocq, parent	Guillaume Gagné, parent
Philippe Courchesne, parent	Nathalie Paquette, parent	Sacha Gélinas, parent
Karine Verstricht, parent	Valérie Bourdon, parent	Stéphanie Lebel, parent
Valérie Perras, parent	Marie-Pier Bourdeau, parent	Daniel Martin, parent
Luc Robert, parent	Josée Thibeault, parent	Stéphanie Fortier, parent
Amélie Haché, parent	Catherine Boyer, parent	Benoit Laguë, parent
Éric Borduas, parent		

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Jean-François Fortin, directeur
Isabelle Doiron, secrétaire d'école

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 49

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le directeur constate le quorum et ouvre la séance.

2. Mot de bienvenue de la direction

a) Présentation du personnel

Monsieur Fortin souhaite la bienvenue à tous les parents et présente les membres du personnel de l'école. Il souligne que l'année 2022-2023 sera celle de la révision du projet éducatif de l'école en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire. Dans le cadre de cette révision, l'avis des parents, du personnel et des élèves sera demandé.

b) Informations générales

« Ensemble, plus forts » sera le thème de l'année encore en 2022-2023. L'équipe-école poursuit sur sa lancée en préconisant les valeurs de partage et de fraternité.

3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que Monsieur Jean-François Fortin préside l'assemblée et que Madame Isabelle Doiron soit autorisée à assister à la présente assemblée et y agisse comme secrétaire d'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

AG #22-23-001

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-France Tremblay, parent, et résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

AG #22-23-002

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

AG #22-23-003

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 14 septembre 2021

Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le 14 septembre 2021 soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Présentation du rapport annuel 2021-2022

Un projet de rapport annuel est présenté à l'assemblée. Ce rapport sera rendu public sur le site web de l'école dès son approbation par le conseil d'établissement.

7. Informations sur les opportunités de participation parentale à la vie de l'école

Monsieur Fortin invite les parents à s'impliquer au sein du conseil d'établissement de l'école, du comité de parents du Centre de services scolaire ou de l'organisme de participation des parents. Il explique le rôle de chacune de ces instances et donne un aperçu des exigences pour les participants. Il précise que le nombre de rencontres du conseil d'établissement sera de 10 ou moins pendant l'année scolaire.

8. Période de questions pour éclaircissements

Il n'y a pas de questions.

9. Nomination d'un président d'élection

Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que Monsieur Fortin préside les élections aux différents postes de représentants des parents.

Proposition adoptée à l'unanimité.

AG #22-23-004

10. Procédure d'élection aux postes de représentants au conseil d'établissement

11. Nomination de deux scrutateurs d'élection, s'il y a lieu

Pour l'année scolaire 2022-2023, il y a 5 postes à combler au sein du conseil, ainsi que 2 postes de substitut. Le mandat d'une personne élue est d'une durée de 2 ans. Celui d'un substitut est d'une durée de 1 an.

Le président d'élection fait la lecture de la procédure d'élection. Afin d'éviter d'alourdir le déroulement de l'assemblée, il est convenu de passer immédiatement à l'appel des candidatures, sans nommer de scrutateurs.

12. Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement

Les candidatures suivantes sont reçues par le président d'élection :

- Madame Marie-France Tremblay propose monsieur Philippe Courchesne qui accepte ;
- Madame Stéphanie Lebel se propose elle-même ;
- Madame Valérie Cousineau se propose elle-même ;
- Madame Mélina Bilocq se propose elle-même ;
- Madame Valérie Perras se propose elle-même ;
- Madame Hélène Desrosiers se propose elle-même comme substitut ;
- Madame Marie-Pier Bourdeau se propose elle-même comme substitut.

AG #22-23-005

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants ;

Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que les personnes ci-dessus candidates soient élues par acclamation au conseil d'établissement de l'école.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

AG #22-23-006	<p>13. Élection d'un parent du conseil d'établissement au poste de représentant au comité de parents et son substitut</p> <p>Le directeur souligne qu'il y a lieu d'élire un parent membre du conseil d'établissement au comité de parents du Centre de services scolaire. Il est aussi possible d'élire un substitut à ce représentant. Le mandat est d'une durée de 1 an.</p> <p>ATTENDU QU'aucun membre du conseil d'établissement ne souhaite représenter l'école au sein du comité de parents.</p> <p>Il est proposé par Madame Stéphanie Lebel, parent, et résolu que l'assemblée n'élise pas de représentant au comité de parents du Centre de services scolaire.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité.</p>
AG #22-23-007	<p>14. Décision quant à la mise en place d'un Organisme de participation des parents (OPP)</p> <p>Le directeur explique les besoins de l'école quant au bénévolat et à l'implication des parents.</p> <p>Il est proposé par Monsieur Philippe Courchesne, parent, et résolu qu'un organisme de participation des parents soit formé pour l'année 2022-2023 et qu'il soit nommé « OPP École Saint-Patrice ».</p> <p>Les personnes suivantes feront partie de l'OPP : Marie-Pier Bourdeau, Amélie Haché, Catherine Boyer, Marie-France Tremblay, Philippe Courchesne, Karine Verstricht, Valérie Cousineau, Stéphanie Lebel, Valérie Bourdon, Guillaume Gagné, Patricia Ménard et Martine Hébert.</p> <p style="text-align: right;">Proposition acceptée à l'unanimité.</p>
AG #22-23-008	<p>Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que d'autres personnes pourront se joindre aux membres de l'OPP après la présente assemblée, qu'elles soient parent ou non.</p> <p style="text-align: right;">Proposition acceptée à l'unanimité.</p>
AG #22-23-009	<p>15. Levée de l'assemblée générale à 19 h 15</p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Daniel Martin, parent, et résolu que la séance soit levée.</p> <p style="text-align: right;">Proposition acceptée à l'unanimité.</p>
	<p>_____</p> <p>Président(e) d'assemblée</p> <p>_____</p> <p>Le directeur</p>